



RÈGLEMENT

CHAMPIONNATS GRAND EST CLM INDIVIDUEL U17 & U19 (hommes)

CHAMPIONNATS MEURTHE-ET-MOSELLE CLM INDIVIDUEL

SAMEDI 20 JUIN 2026

Neuves Maisons Cyclisme



Neuves-Maisons Cyclisme



1. ORGANISATION ET HORAIRES

! Les coureurs devront rester sur la partie droite de la chaussée !

Aire de départ : 7 rue de Houdelmont 54160 Pierreville

12h00 - Accueil Dossards

13h00 - 1er départ du parcours XS depuis Marthemont

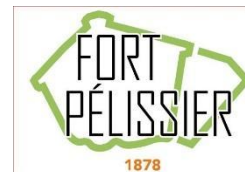
14h00 - 1er départ du parcours S depuis Xeuilley

15h00 – 1er départ du parcours M depuis Pierreville

Contrôle médical : Fort Pélissier 54550 Bainville sur Madon

Aire d'arrivée : Fort Pélissier 54550 Bainville sur Madon

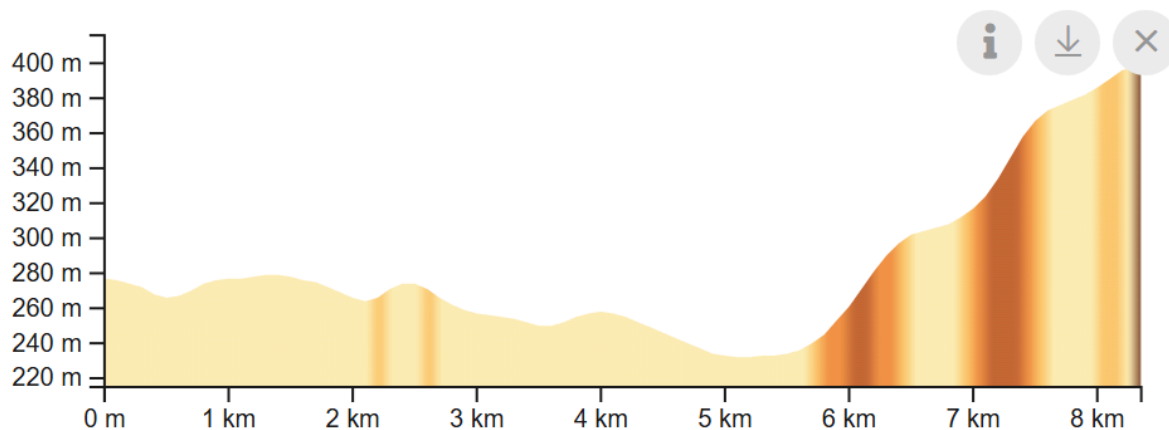
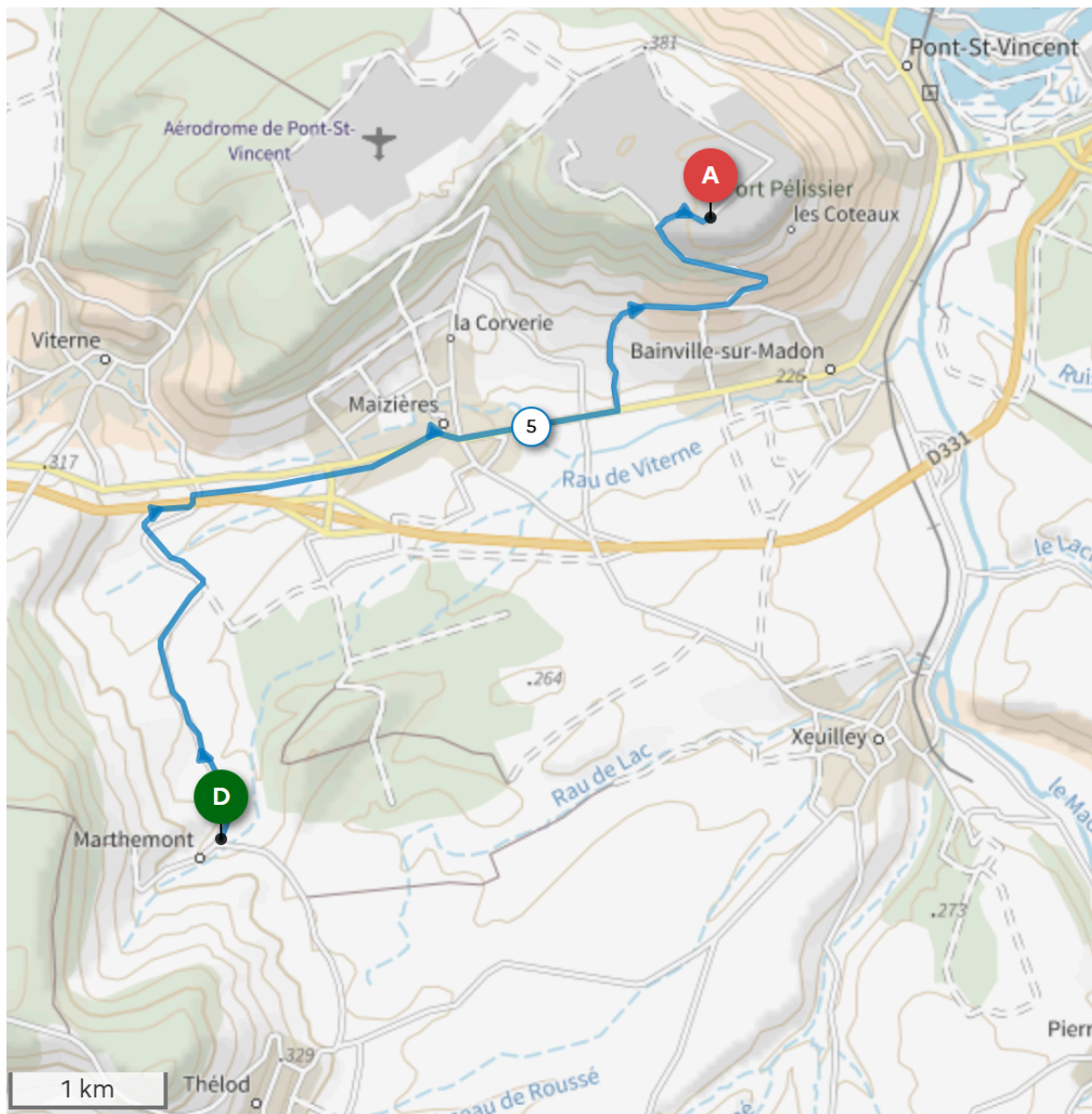
18h00 - Protocole





2. PARCOURS XS

Support Championnat Meurthe et Moselle U15

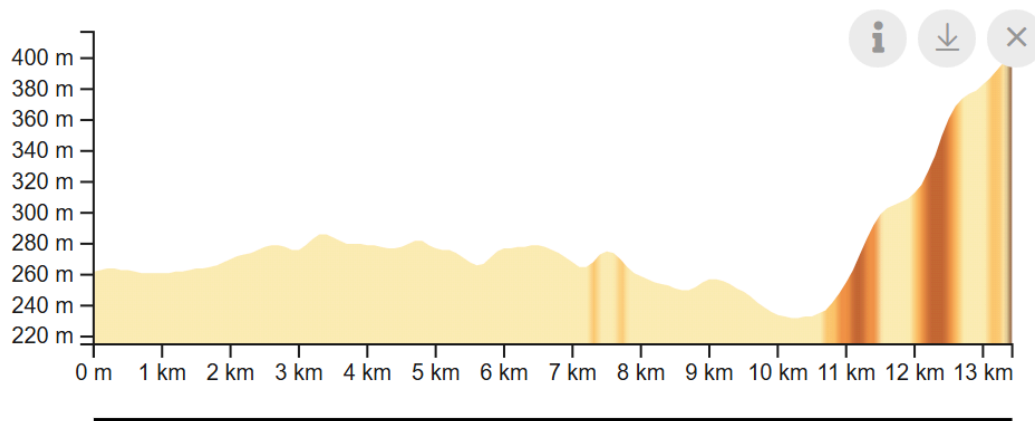




3. PARCOURS S

Support Championnat Grand Est U17 homme

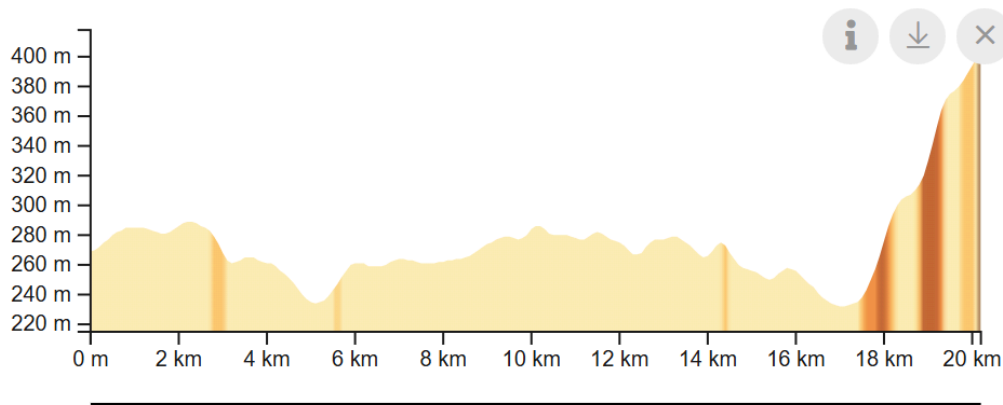
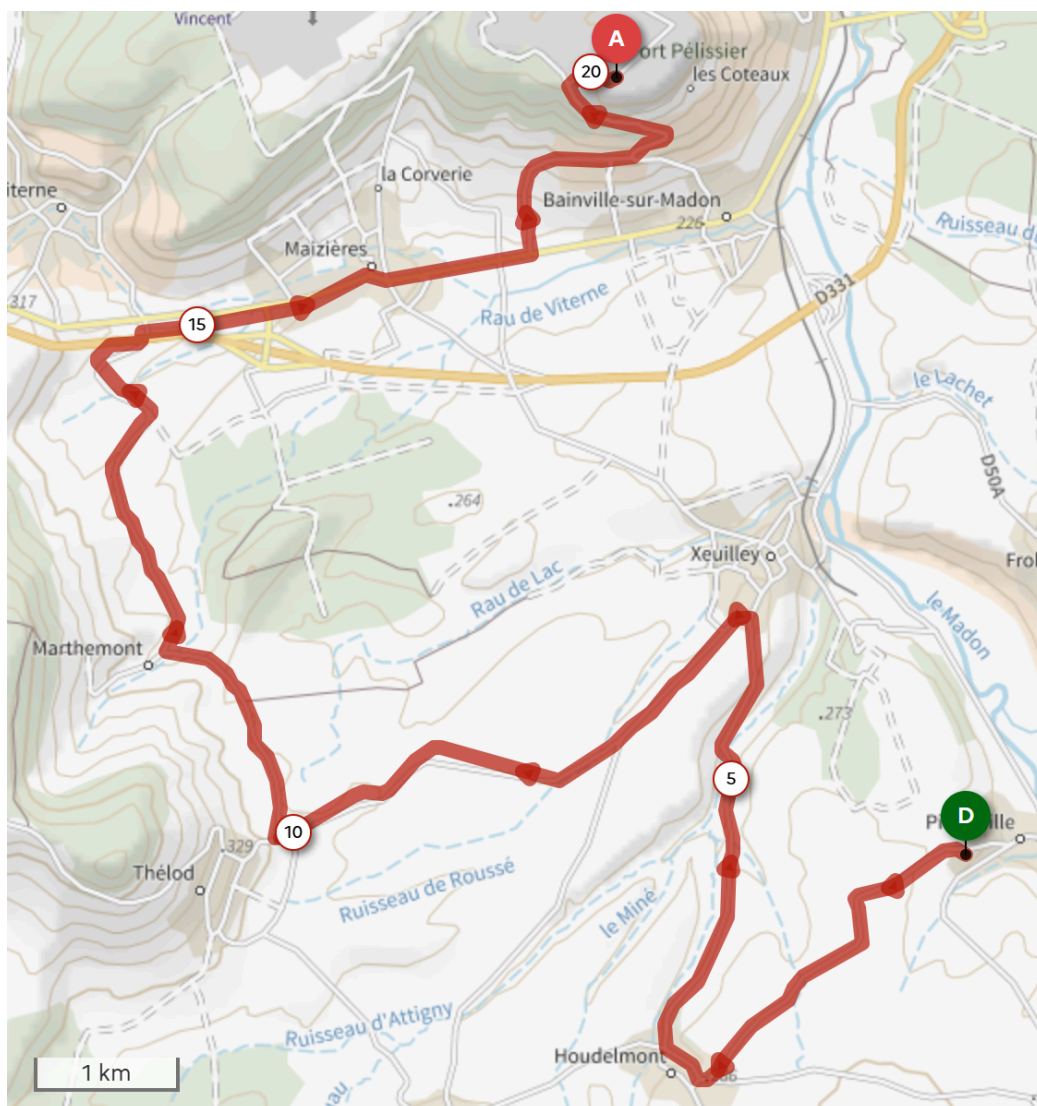
Support Championnat Meurthe et Moselle U17





4. PARCOURS M

Support Championnat Grand Est U19 homme
Support Championnats Meurthe et Moselle à partir de U19



5. REGLEMENT DES CHAMPIONNATS



! Pour leur sécurité, les coureurs devront rester sur la partie droite de la chaussée !

Article 1 : Organisation

Les championnats Grand Est de Contre-La-Montre Individuels U17 & U19 hommes et les championnats Meurthe-et-Moselle de Contre-La-Montre Individuels sont organisés par Neuves Maisons Cyclisme

Article 2 : Participation

Tout coureur licencié F.F.C. appartenant à l'une de ces catégories peut participer à l'épreuve.

Les licenciés d'autres fédérations (affinitaires ou étrangères) et non licenciés sont exclus.

Seuls les licenciés de nationalité française et affiliés à un club du Grand Est sont admis au départ et sont concernés par l'attribution des titres régionaux.

Seuls les licenciés de nationalité française et affiliés à un club de Meurthe-et-Moselle sont admis au départ et sont concernés par l'attribution des titres départementaux.



Toutefois et par exception, cette disposition ne s'applique pas pour l'épreuve contre-la-montre où les non licenciés et licenciés FFC et autres fédérations de toutes régions et nationalité sont autorisés à prendre le départ dans la part Loisirs de l'épreuve du samedi 20 juin.

Article 3 : Titres

Un titre attribué consiste en la remise d'un maillot et d'une médaille au champion et d'une médaille au second et au troisième. Les 3 premiers devront être présents au protocole.

Seront décernés :

Championnat Grand Est Contre-La-Montre Individuel

1 titre pour les U17 garçons
1 titre pour les U19 garçons

Championnat Meurthe et Moselle de Contre-La-Montre Individuel

1 titre pour les U17 garçon
1 titre pour les U17 fille
1 titre pour les U19 garçon
1 titre pour les U19 fille
1 titre pour les Elites hommes
1 titre pour Dames

Un titre ne peut être attribué que si 5 coureurs de la catégorie sont au départ de l'épreuve.

Article 4 : Engagements

Les engagements seront réalisés exclusivement par Internet via les espaces club.



Article 5 : Ordre de départ

L'ordre des départs sera établi et publié sur le site du Comité Régional de Cyclisme et le site internet de Neuves-Maisons Cyclisme le jeudi 18 juin 2026.

Les coureurs partiront à intervalle identique, celui-ci sera arrêté en fonction du nombre de coureurs engagés.

Article 6 : Bicyclettes et contrôle

Les catégories U15 et U17 devront utiliser un vélo traditionnel. Les vélos de contre-la-montre ne sont autorisés qu'à partir de la catégorie U19.

Chaque coureur doit se présenter pour contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ, sous peine de refus de départ.

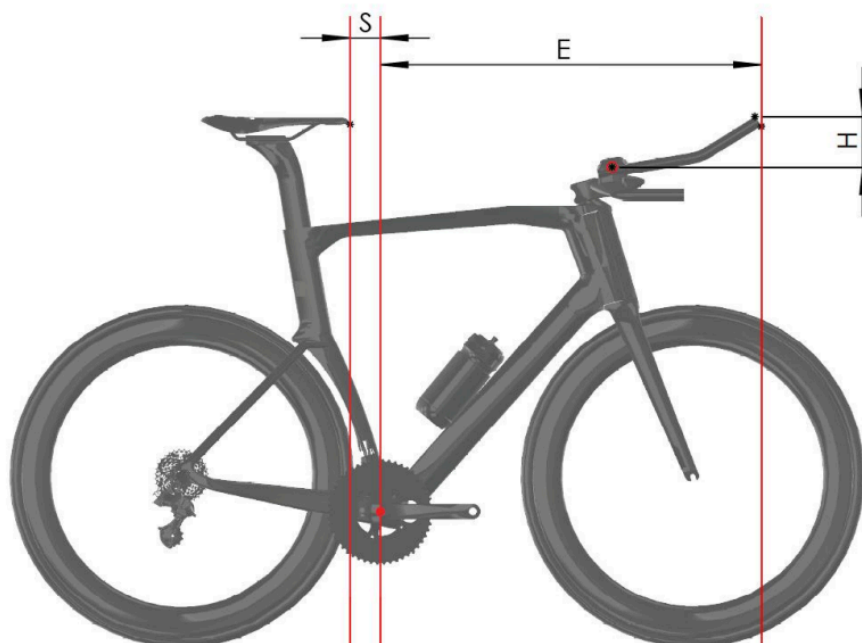
La bicyclette contrôlée conforme ne quitte plus la zone de départ.

Un nouveau contrôle pourra être effectué.

Les changements de vélo en bas de l'ascension finale par des assistants à pied ne sont pas admis.

Seuls les vélos placés sur le véhicule suiveur peuvent servir au dépannage.

Les bicyclettes doivent répondre aux exigences de la réglementation UCI - Titre I Organisation Générale - Chapitre III Equipement - Section 2 Bicyclette, notamment l'article 1.3.023.



	MESURES		
TAILLE DU COUREUR	E	S	H



	distance horizontale entre les plans verticaux passant par le centre de l'axe du pédalier et l'extrémité des extensions fixes du guidon de contre-la-montre, y compris les accessoires	distance horizontale entre le bec de selle et le plan vertical passant par le centre de l'axe du pédalier	différence de hauteur verticale entre le point médian du support d'avant-bras et le point le plus haut ou le plus bas des extensions fixes du guidon de contre-la-montre, y compris les accessoires
par défaut :	E ne peut être supérieur à 750 mm	S est compris entre 0 et 50 mm	H ne peut être supérieur à la différence de hauteur verticale (H) définie pour la catégorie de taille du coureur, comme prévu ci-dessous
dérogations possibles :			
coureurs mesurant moins de 180 cm	E ne peut être supérieur à 800 mm	S ne peut être inférieur à 50 mm	H ne peut être supérieur à 100 mm
coureurs mesurant de 180 cm à 189 cm	E ne peut être supérieur à 830 mm	S ne peut être inférieur à 50 mm	H ne peut être supérieur à 120 mm
coureurs mesurant 190 cm ou plus	E ne peut être supérieur à 850 mm	S ne peut être inférieur à 50 mm	H ne peut être supérieur à 140 mm

Article 7 : Reconnaissance du circuit et échauffement

Le parcours sera interdit à la reconnaissance et à l'échauffement 10 minutes avant le 1er départ et durant toute l'épreuve.

Article 8 : Contrôle antidopage

Chaque coureur est tenu de s'informer d'un éventuel contrôle.

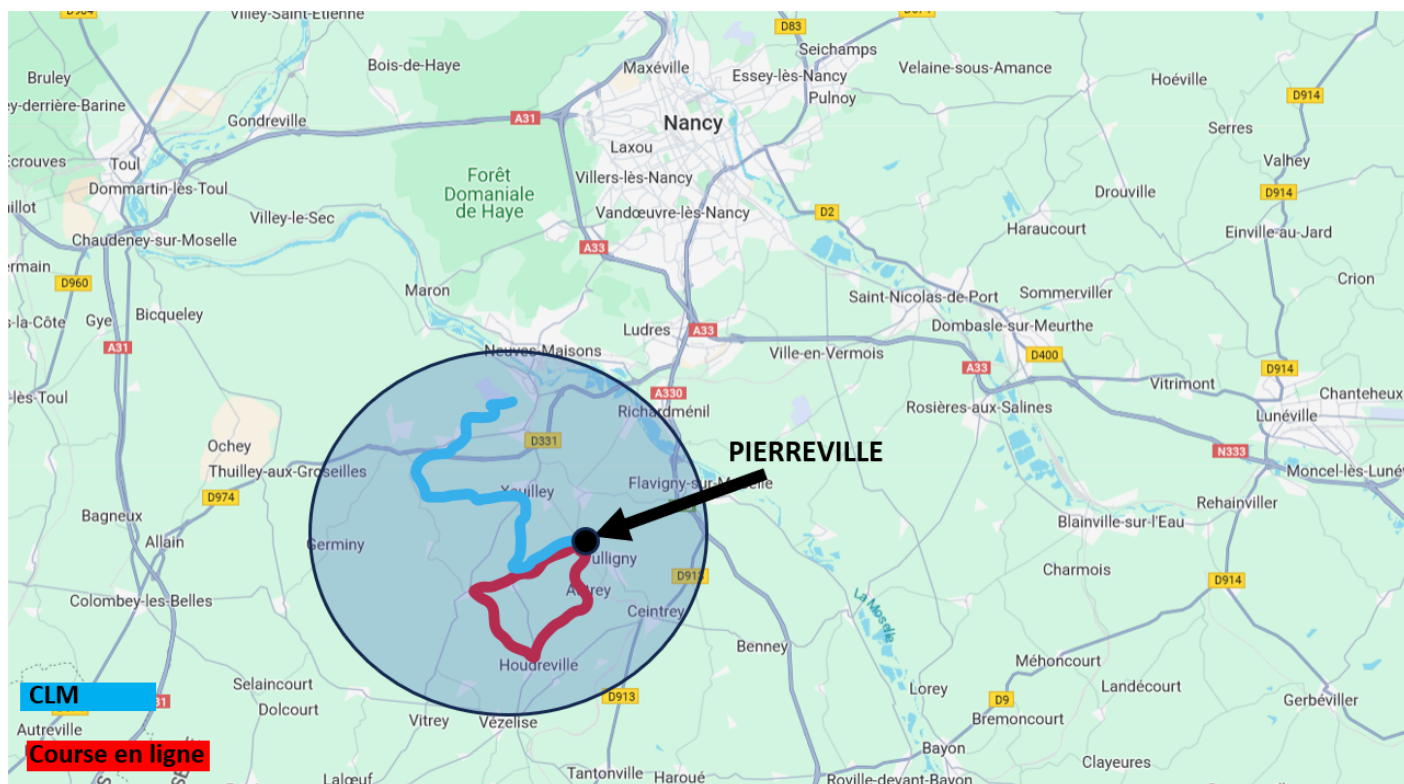
Tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve sont susceptibles d'être concernés. Ceux ayant abandonné sont invités à rester sur site jusqu'à la fin de l'épreuve.

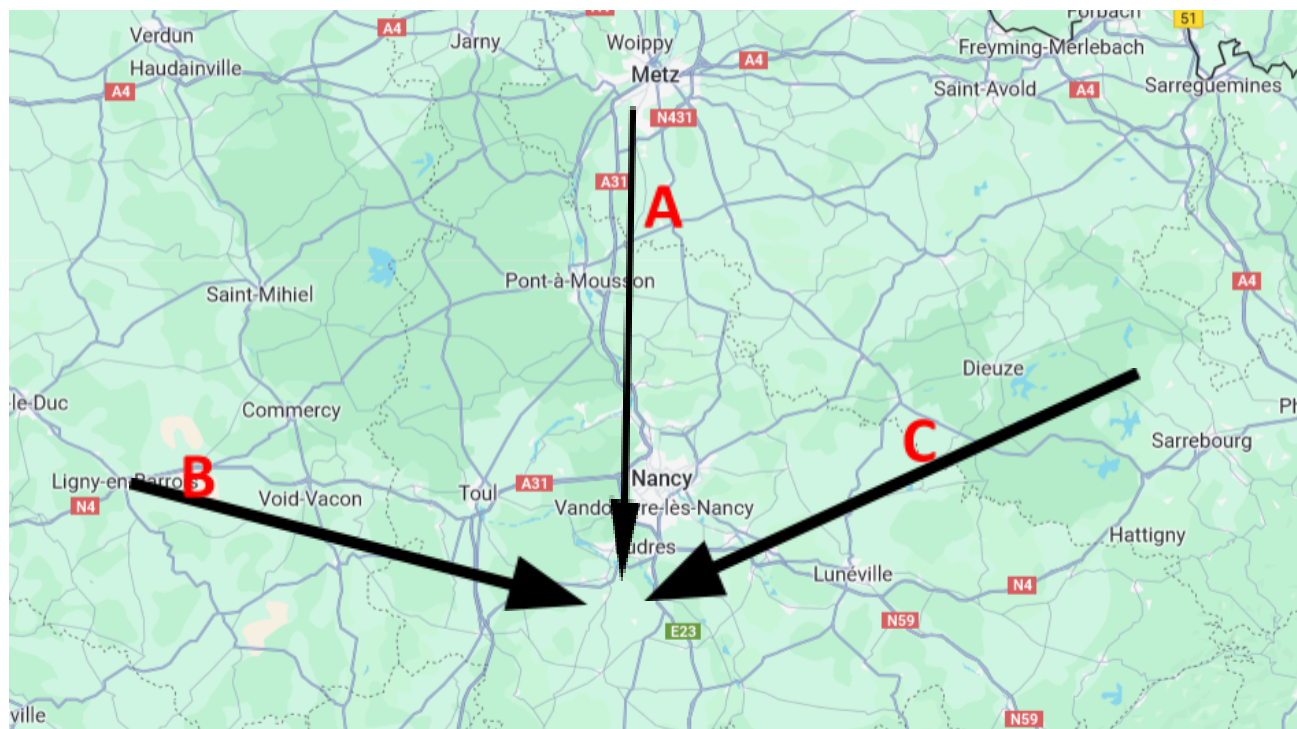
Article 9 : Protocole

La cérémonie protocolaire se déroulera à l'issue de la journée pour les 3 premiers de chaque championnat.



7. LOCALISATION - ACCÈS





A - Accès depuis METZ A31

- Depuis A31 en arrivant sur Nancy, rester à gauche à l'embranchement pour continuer sur A33, suivre Lunéville/Strasbourg/Nancy-Brabois
- Prendre la sortie A330 en direction de Besançon/Épinal/Fléville/Ludres/Z.I. Ludres
- Prendre la sortie 6 vers A31/Dijon/Neuves-Maisons/Richardménil
- Au rond-point, prendre la 3e sortie sur D331 en direction de A31/Messein/Neuves-Maisons/Méréville/Pont St Vincent/Ecluse Grand Gabarit
- Prendre la sortie D50 en direction de Vézelize/Xeuilley/Bainville sur Madon et quitter D331
- Prendre à gauche sur Rue de la Gare/D50 et suivre Pierreville

B - Accès depuis TOUL N4

- Suivre N4 et A31 en direction de D974B à Allain. Prendre la sortie 11 et quitter A31
- Prendre la sortie A31 en direction de Dijon/Chaumont
- Prendre la sortie 11 vers Neufchâteau/Charmes/Colombey les Belles
- Prendre D974 en direction de D331 à Viterne
- Au rond-point prendre la première sortie sur D974B
- Suivre D331 en direction de rue de la Gare/D50 à Bainville sur Madon
- Suivre D50 et D50B en direction de Rue d'Autrey à Pierreville

C - Accès depuis STRASBOURG A33

- Prendre la sortie A330 en direction de E23/A31/Lyon/Besançon/Épinal/Ludres
- Prendre la sortie 6 vers A31/Dijon/Neuves-Maisons/Richardménil
- Au rond-point, prendre la 3e sortie sur D331 en direction de A31/Messein/Neuves-Maisons/Méréville/Pont St Vincent/Ecluse Grand Gabarit
- Prendre la sortie D50 en direction de Vézelize/Xeuilley/Bainville sur Madon et quitter D331
- Prendre à gauche sur Rue de la Gare/D50 et suivre Pierreville